Corrigé © FENDRI Souhir Novembre 2023

Devoir Surveillé: (Conception Mmes Sondes Draief & Sameh Mekaoui, ISCAE Nov 2023)

La société "Delta" est une société anonyme assujettie à la TVA et exerçant dans le secteur de l'agroalimentaire.

Elle a acquis le 05/02/N une machine industrielle aux conditions suivantes :

- Prix d'achat brut : 250 000 dt HT (TVA : 19%)
- Remise 5%
- 70% du prix d'achat TTC a été payé par chèque bancaire. Le reliquat sera payé dans 3 mois.

Les autres dépenses engagées par l'entreprise lors de l'acquisition et payées par chèques bancaires se présentent comme suit :

- Frais de transport et d'installation de la machine engagés le 08/02/N s'élèvent respectivement à 400 dt HT (TVA:7%) et 1500 dt HT (TVA:19%).
- Le jour même, la société a payé à son assureur 300 dt pour assurer le transport de la machine vers l'usine.
- Une formation du personnel s'est déroulée lors de la deuxième semaine du mois de février N pour une valeur de 5 040 dt TTC (TVA: 13%).
- Des dépenses de démarrage et d'essai (nécessaires au fonctionnement de la machine) engagées le 15/02/N s'élèvent à 2 300 dt.

Toutefois, à la suite du non-respect des consignes de la première utilisation, un démontage de la machine et une seconde installation ont eu lieu la dernière semaine du mois de février N. Cette opération a coûté 1 800 dt HT (TVA 19%).

La machine a été mise en service 01/04/N. Cependant, la société n'a pu faire fonctionner la machine à sa capacité optimale qu'à la fin d'Avril N, ce qui a nécessité la consommation de matières premières pour 1 000 dt HT (TVA: 19%) et de 900 dt de main d'œuvre.

La société compte utiliser la machine pendant 10 ans et compte pouvoir encaisser à la fin de sa durée d'utilité 15 000 dt.

Travail à faire :

- 1- Déterminer le coût d'acquisition de la machine et préciser les dépenses qui en sont exclues
- 2- Présenter le traitement comptable nécessaire à l'acquisition de la machine et à la date d'inventaire de l'exercice N sachant que la machine est amortie selon le mode linéaire simple

Fin décembre N+2, la société "Delta" adopte pour la première fois le modèle de réévaluation pour ses matériels industriels. A cette occasion, la machine a été réévaluée à dires d'experts pour une juste valeur de 200 000 dt.

3- Passer les écritures nécessaires à l'inventaire de N+2 en utilisant la méthode d'écrasement.

Fin N+4, à la suite de l'apparition de nouvelles technologies, la société estime que les avantages économiques futurs espérés de la machine sont significativement différents des estimations initiales. La valeur récupérable est estimée à cette date à 110 000 dt.

4- Présenter les traitements comptables nécessaires à l'inventaire de N+4.

Afin de tirer profit des nouvelles technologies et d'augmenter la performance initiale de la machine, la société a engagé le 01/04/N+5 des dépenses de 40 000 dt HT (TVA :19%) payées par chèques bancaires. Ces dépenses ont pour effet d'améliorer la qualité des produits et d'allonger la durée d'utilité de 3 ans. A cette date, la valeur récupérable est estimée à 150 000 dt.

- 5- Rappeler brièvement les règles de comptabilisation des coûts ultérieurs prévues par la NCT 05
- 6- Passer les écritures comptables le 01/04/N+ 5 et le 31/12/N+5.

© FENDRI Souhir Janvier 2023

			Analyse standard d'un COUT d'ACQUISITION d'une immobilisation corporelle selon la nouvelle NCT 5	
Elément d'analyse	inclus?	NCT5	Pourquoi?	Cpte
Prix d'acquisition	Oui	§ 20-a	car toute facture stock ou immo. est comptabilisée <u>à son net commercial</u> , et les immobilisations corporelles le sont aussi.	223
Escompte financière obtenue	Oui / Non	NCT 5 § 20-a et § 23	Ici il y a 2 positions: 1- Toute charge/produit financier ne doit pas être comptabilisé en "Résultat d'exploitation", il est à comptabiliser en "Résultat des activités ordinaires" (charge/produit financiers). L'immo. corp. se comptabilise alors au net commercial en affectant la remise financière aux produits financiers". Le problème en cette interprétation est que ces produits fin intégrés au coût de l'immo. passeront en charges d'exploitation par le biais de l'amortissement (681). 2- Le §20 de la NCT 5 traite de l'exclusion des rabais et remises commeriaux, et traite des escomptes financières. Sinon, en comptabilisant au cout le net commercial, ces escomptes sont donc comptabilisées en produit et sont inclues au cout de l'immo. corp. (IASB n'a pas pris de position vis à vis des remises financières, étant exclues par nature. Le paragraphe 20-a) a repris les mêmes termes du paragraphe 16-a) de l'IAS 16 et le paragraphe 24 de la NCT5 a repris le même paragraphe 23 de l'IAS 16 mot à mot). Si l'IAS 16 prescrit d'exclure les remises financières avec les mêmes termes que la NCT 5, ces remises financières doivent donc être exclues du coût de l'immo. corp. donc il faut comptabiliser l'immo au net financier et non au net commercial.	755 755
Charges financières (acquis. à terme)	Non / Oui	§24NCT5 NCT10 NCT13	L'acquisition à terme a 3 comptabilisations possibles : - (5) si l'échéance est à moins d'un an, le prix à terme est considéré équivalent à celui au comptant (pas d'actualisation), (régulariser au 471/65 si intervient 31/12) - (10) si l'échéance est à plus d'un an, il faut actualiser le prix à terme pour évaluer les chg. fin., puis les immobiliser au cpte 273 et l'amortir sur la durée du terme. - (13) si l'échéance est à plus d'un an et le bien est <u>qualifié</u> (nécessitant + d'un an pour devenir prêt à l'utilisation), immobiliser les chg fin au cpte de l'immo.	223/65/4 71 273/686 223/681
Frais de transport - (à la charge du Frs) - (ou à la charge d'un transporteur) - (ou à la charge de l'entreprise)	Oui	NCT 5 § 20-b	Sans transport, la machine ne sera pas utilisée. Il est impossible que ces frais soient engagés <u>après</u> la date de mise en service pour une comptabilisation <u>initiale</u> (1er démarrage/fonctionnement). Donc en comptabilisation ultérieure, ces frais se comptabilisent en charge. Ne pas oublier que les frais de transport peuvent émaner de 3 voix : - le fournisseurs (facturés) qui livre l'article qu'il vend et facture la livraison bien distincte du prix de l'article, - un transporteur (facturés) indépendant du fournisseur et de l'entreprise et facture le prix de son service , - transport par les propres moyens de l'entreprise acquisitrice (données émanant du service de contrôle de gestion pour évaluer le coût du transport et l'inclure au coût de la machine transportée : essence, salaire chauffeur, amortissement du camion).	223
Taxes non déduct (firme assujettie ou non)	Oui	NCT 5 § 20-a	Le droit de timbre et les droits de douane ne sont pas supportés par le consommateur final (# taxes récupérables). Que la firme soit assujettie à la TVA ou non, elle se doit de supporter ces taxes non récupérables. Elle peut les facturer à ses clients de façon inclue à son prix de vente sans détail (pas de rubrique à part).	223
Taxes déductibles (firme assujettie)	Non	NCT 5 § 20-a	Les taxes récupérables ne sont pas supportées par l'entreprise mais par le consommateur final. L'entreprise payera à l'Etat la différence entre ses taxes payées lors des achats et acquisitions et ses taxes collectées lors des ventes, taxes de montants supérieurs, afin de n'être ni débitrice ni créditrice envers l'Etat.	4366
Taxes déductibles (firme non assujettie)	Oui	NCT 5 § 20-a	même traitement que les taxes non récupérables : inclues au coût.	223
Technicien	Oui	NCT 5	Il s'agit de frais directs engagés avant date de mise en service et nécessaires à la mise en service. Le service reçu est "détenu" (contrôle des risques et des fruits du service), aide la	223
installateur Honoraires		§ 20-b NCT 5	machine à fonctionner pour plus d'un exercice, l'effet de ce service rend la machine apte à générer des AEF, ces AEF bénéficieront à l'entreprise et la valeur du service réçu est	
Conseiller	Oui	§ 20-b	fiablement déterminée. (tout élément du coût de la machine doit appliquer ces "mots soulignés" pour être intégré comptablement au compte de la machine).	223
Formation du personnel	Non	NCT 5 § 20-b	Les frais de formation sont des frais directs engagés avant date de mise en service. - Mais (1) il est <u>incertain</u> que ces frais soient nécessaires à la mise en service de la machine, car l'entreprise pourrait recruter un personnel supplémentaire capable de gérer la machine sans le former. - Le service reçu aide la machine à fonctionner pour plus d'un exercice. - L'effet de ce service rend la machine apte à générer des AEF. - Ces AEF bénéficieront à l'entreprise. - Enfin, la valeur du service reçu est fiablement déterminée. - Mais (2) la <u>détention</u> de ce service de formation est <u>incertaine</u> : l'entreprise ne peut pas avoir une assurance raisonnable que chacun des personnels a fini par maitriser la machine via la formation reçue et par bien l'assimiler. Généralement tout coût de formation est exclu du coût de l'immo. corp. (donc va en charges) pour ces les raisons (1) et (2).	61
Gaspillage	Non	NCT 5 § 20&23	Tout gaspillage est exclu. Mais ici c'est la valeur de la 2ème installation qui devrait intégrer le coût de la machine, sauf que le coût de 1800 dt englobe aussi le coût des rectifs de la 1ère installation, donc le coût à intégrer est celui de la 1ère installation, puisqu'on ne dispose pas du détail de la 2ème inst. En cas de production de l'immo par la firme, seul le coût de production (jusqu'au stockage) intègre le cpte de l'immo. Le reliquat du prix de revient ne sera pas comptabilisé. Les frais généraux de production intègrent rationnellement le cpte de l'immo si la méthode de l'imputation rationnelle est utilisée.	223/61
Frais de tests et revenus de ces tests	Non	NCT 5 § 22	inclus (au cout de l'immo. corp.) -en enlevant les revenus y relatifs- à condition que ces tests soient conduits avant la date de mise en service (DMS) et soient nécessaires au démarrage du fonctionnement de la machine.	223

Proposition de correction

Cout immo			Règlement net ccial TTC:	$282\ 625,000 = 237500 \times 1,19$
5 2 Prix affiché	250 000,000		70% de 237 500 par Banque	$\frac{197837,500}{197837,500} = (237500 \times 1,19) \times 70\%$
Remise Net commercial	-12 500,000 exclu (net ccial §20-a NCT5)	non comptabilisée	30% sur 3 mois	84 787,500 ne pas actualiser les Chg fin (-1 an, NCT5, NCT10), ne pas capitaliser ces chg fin (Actif non qualifié, NCT
TVA 19% Net Ccial TTC	45 125,000 exclue (Récupérable, §20-a) 282 625,000	4366	> le prix à terme est considéré	équivalent au comptant
8 2 Transport	400,000		Banque : autres dépenses :	$11\ 995,000 = 428 + 1785 + 5040 + 300 + 2300 + 2142$
TVA (7%)	28,000 exclue (Récupérable, §20-a)	4366		
8 2 INSTALL	1 500,000		Machine :	242 000,000 = 237500 + 400 + 1500 + 300 + 2300
TVA (19%)	285,000 exclue (Récupérable, §20-a)	4366	TVA:	46 359,823 = 45125 + 28 + 285 + 579,823 + 342
28 2 FORMATION	4 460,177 exclue (détenue sans certitude)	61	Charges:	6260,177 = 1800 + 4460,177
TVA (13%)	579,823 exclue (Récupérable, §20-a)	4366	o .	
8 2 Assurance	300,000			
15 2 Tests	2 300,000			
Réinstallation	1 800,000 exclue (gaspillage)	61	DMS: 01/04/N	
tva 19%	342,000 exclue (Récupérable, §20-a)	4366	• •	
25 2 MP d'essai	1 000,000 exclue (après DMS, §20-a)	60		
25 4 MOD d'essai	900,000 exclue (après DMS, §20-a)	64		

rresenter le ti	rantement con	iptable necessaire a l'acquisition de la machine et à l	a date d inv	entaire de l'exercice in sachant que la in	achine est an	iortie seion i	e mode imeaire simple	total: 3,20
- a 223 400 436 600	405 000 532 000	Compt initiale au Coût Matériel industriel Taxes/CA déductibles 30% x (237 5000 + 45 125) = 70% x (237 5000 + 45 125) = libéllé écriture : Contra	05/02/N ats n°, virem	= (250 000 x 95%) = (250 000 x 5%) x 19% FRS d'immo - effets à payer Banques tient Bq n°	237 500,00 45 125,000	84 787,500	= (250 000 x 95%) = (250 000 x 5%) x 19% = 30% x (237 5000 + 45 125) = 70% x (237 5000 + 45 125) 0,000	
- b 223 400 436 600	532 000	Compt initiale au Coût Matériel industriel Taxes/CA déductibles libéllé écriture : Factur	08/02/N res n°, Chèq	= (300 + 400 + 1500) = (400 x 7%) + (1500 x 19%) Banques ues Bq n°	2 200,000 313,000		= (300 + 400 + 1500) = (400 x 7%) + (1500 x 19%)	
- c 610 000 436 600	532 000	Compt initiale au Coût Services extérieurs Taxes/CA déductibles libéllé écriture : Factur	10/02/N res n°, Chèq	= (5040 / 1,13) = 5040 - 4 460,177 ou 4 460,177 x 13% Banques ues Bq n°	4 460,177 579,823		= (5040 / 1,13) = (5040 x 13%)	

© FENDRI Souhir Novembre 2023 (Conception S. Draief & S. Mekaoui, ISCAE Nov 2023) 2 - d 223 400 Compt initiale au Coût 15/02/N Matériel industriel 2 300,000	0,000
532 000 libéllé écriture : Factures n°, Chèques Bq n° Compt initiale au Coût Services extérieurs 2 300,000 1 800,000	0,000
libéllé écriture : Factures n°, Chèques Bq n° 2 - e 610 000 Compt initiale au Coût 28/02/N 1800,000	0,000
2 - e 610 000	0,000
2 - e 610 000	0,000
2 - e 610 000 Services extérieurs 1 800,000	
2 - e 610 000 Services extérieurs 1 800,000	
2 - e 610 000 Services extérieurs 1 800,000	
436 600 Taxes/CA déductibles = $1800 \times 19\%$ 342,000 = (
	(1800 x 19%)
532 000 Banques 2 142,000	
libéllé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°	0,000
Comptabilisation initiale au Coût (suite & fin) 28/04/N	
2-f 600 000 Achats 1 000,000	
640 000 Charges de personnel 900,000	
	(1000 x 19%)
532 000 Banques 2 090,000	
libéllé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°	0,000
Comptabilisation ultérieure 31/12/N Modèle du Coût	
	[242 000 - 15 000] / 10 x 9/12
282 340 Amort Matériel industriel 17 025,000 17 025,000	1 242 000 - 13 000] / 10 x 9/ 12
Amort waterier industrier	
libéllé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°	0,000
= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12	0,000
- [242 000 - 13 000]/ 10 x 3/12	
3- Passer les écritures nécessaires à l'inventaire de N+2 en utilisant la méthode d'écrasement.	total: 4
Comptabilisation ultérieure 31/12/N+1 Modèle du Coût	[242 000 - 15 000] / 10
Comptabilisation ultérieure 31/12/N+1 Modèle du Coût 3 - a 681 000 DAP Chg Ord 22 700,000 = [1 444 000 - 10 000 / 10
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 22 700,000 = [[212 000 - 10 000] / 10
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 22 700,000 = [[242 000 - 10 000] / 10
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 22 700,000 = [0,000
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 282 340 DAP Chg Ord Amort Matériel industriel 22 700,000 = [
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 282 340 Amort Matériel industriel libéllé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°	
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 282 340 Libéllé écriture : Tableau d'amort Machine réf n° Comptabilisation ultérieure 31/12/N+2 Modèle du Coût	
3 - a 681 000 DAP Chg Ord Amort Matériel industriel 22 700,000 22 700,000 Iibéllé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°	0,000
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 22 700,000 Amort Matériel industriel 22 700,000 22 700,000 = [
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 282 340 Amort Matériel industriel 22 700,000 22 700,000 1ibéllé écriture : Tableau d'amort Machine réf n° Comptabilisation ultérieure DAP Chg Ord 31/12/N+2 Modèle du Coût DAP Chg Ord 22 700,000 22 700,000 Amort Matériel industriel 22 700,000 22 700,000 22 700,000 22 700,000	0,000 [242 000 - 15 000] / 10
3 - a 681 000 DAP Chg Ord 282 340 Libéllé écriture : Tableau d'amort Machine réf n° Comptabilisation ultérieure 3 - b 681 000 DAP Chg Ord Comptabilisation ultérieure DAP Chg Ord 22 700,000 22 700,000 22 700,000 22 700,000	0,000

) FENDR	I Souhir Novembr	e 2023	(Co	nception S. Drai	ef & S. Mekaoui	. ISCAE Nov	2023)			
	Hausse		`	1			er à la V. Récup de 200 000 dt.			
				s Réev. Différence		1	Nouvelle DU (31/12/N+2):	VCN 3	79 575,0	
	Cout	242 000,000	= 242000x1,1137	269 525,268	27 525,268	2234	$10 - 9/12_{(N)} - 2_{(N+1 \& N+2)} = 7,25$ at		000 - (27 700)	
	Amorts	-62 425,000 = 62425x1,1137		, , , ,	Diff V	Récup et VC	N =			
	Pertes Valeur	0,000				637/737		= 200	000 - 179 575	
	VCN	179 575,000		200 000,000	20 425,000	1445/637/73	7	= :	20 425,000	
•						_		va en	écart de Réév	al
		Comp	t ultérieure		3:	1/12/N+2	Méthode de l'écrasement			AMT _{31/12/N} -
3 - c	282 340	Amor	t Matériel indust	riel		= ((27 700x2) + 17 025	62 425,000		= (27700x2)
	223	3 400					Matériel industriel		62 425,000	Actif 2234 =
				libéllé écritui	re : Tableau d'a	mort Machin	e réf n°			= 242 000 - 6
					3:	1/12/N+2				
3 - d	223 400	Matér	iel industriel			= :	200 000 - [242 000 - 62 425]	20 425,000		Ecart _{31/12/N+3}
	144	4 500					Ecart de réévaluation		20 425,000	= 200 000 - [
				libéllé écri	ture: Rapport]	JV Machine r	éf n°			Actif 2234 =

AMT $_{31/12/N+2} =$ = (27700x2) + 17025**425,000** Actif 2234 = 179 575,000 = 242 000 - 62 425 $Ecart_{31/12/N+2} = 20 425,000$ **425,000** = 200 000 - [242 000 - 62 425] Actif 2234 = 200 000,000 = 179 575 + 20 425

4- Présenter les traitements comptables nécessaires à l'inventaire de N+4.

total: 4,5

il faudrait calculer la VCN à la date de réduction de valeur et la comparer à la V. Récup de 110 000 dt.
31/12/N+3

Nouvelle DU (31/12/N+2):

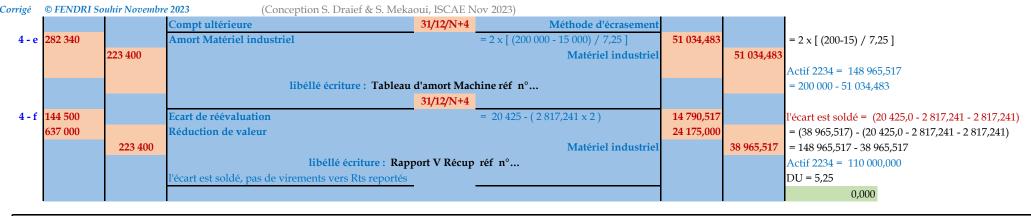
				31/12/N+3			$10 - 9/12_{(N)} - 2_{(N+1 \& N+2)} = 7,25 \text{ ans}$
4 - a	681 000		DAP Chg Ord	= (200 000 - 15 000) / 7,25	25 517,241		
		282 340		Amort Matériel industriel		25 517,241	= (200 000 - 15 000) / 7,25
			libéllé écriture : Tableau	d'amort Machine réf n°			
				31/12/N+3			
4 - b	144 500		Ecart de réévaluation	= 25 517,241 - 22 700	2 817,241		
		120 000		Résultats reportés		2 817,241	= 25 517,241 - 22 700
			libéllé écriture : Tableau	d'amort Machine réf n°			
			Diff entre amortissement sans rééval & amort avec	31/12/N+4			
4 - c	681 000		DAP Chg Ord	= (200 000 - 15 000) / 7,25	25 517,241		= (200 000 - 15 000) / 7,25
		282 340		Amort Matériel industriel		25 517,241	
			libéllé écriture : Tableau	d'amort Machine réf n°			
				31/12/N+4			
4 - d	144 500		Ecart de réévaluation	= 25 517,241 - 22 700	2 817,241		= 25 517,241 - 22 700
		120 000		Résultats reportés		2 817,241	En supposant que l'étudiant a choisi de virer
			libéllé écriture : Tableau	d'amort Machine réf n°			l'écart de réévaluation (1445) réalisé aux
			Diff entre amortissement sans rééval & amort avec s	ééval. Solde Cr cpte 1445 = 14 790,517			résultats reportés (120) à l'occasion de chaque
				= 20 425 - (2 817,241 x 2)			amortissement, jusqu'à épuisement de l'écart.
	Baisse						

Baisse

0,738425926	Avant Réev.	Après	Réev.	Différence	
Cout	200 000,000	= 200000x0,7384	147 685,185	-52 314,815	2234
Amorts	-51 034,483	= 55172x0,7384	-37 685,185	13 349,298	28234
Pertes Valeur	0,000				637/737
VCN	148 965,517		110 000,000	-38 965,517	1445/637/737

Nouvelle DU (au 31/12/N+4): VCN _{31/12/N+4} = 148 965,517 = 200 000 - (25 517,241 x 2) $7,25 - 2_{(N+3 \& N+4)} = 5,25$ ans

> Baisse _{N+4} < Ecart Réév _{N+2} - 38 65,517 < + [20 425,0 - (2 817,241 x 2)] (avec virement annuel de l'écart vers Rts reportés) différence = -24 175,000 à constater en PV

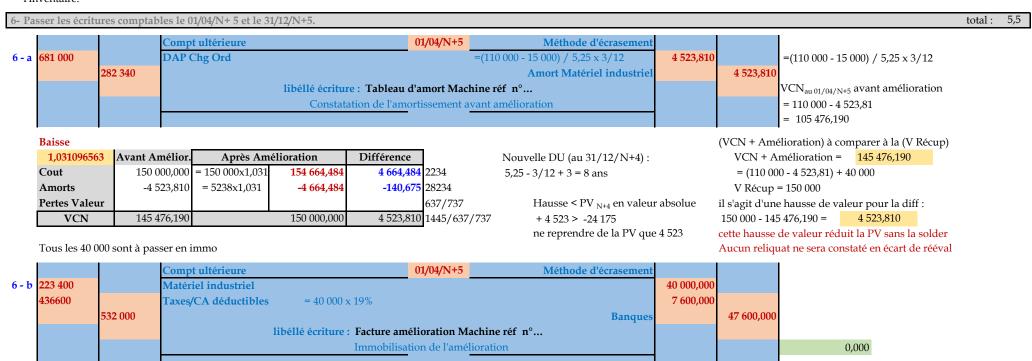


5- Rappeler brièvement les règles de comptabilisation des coûts ultérieurs prévues par la NCT 05

- L'amélioration apportée à une immobilisation corporelle en coûts ultérieurs n'est immobilisée au même compte que l'immobilisation concernée que si cette amélioration augmente la participation de l'immobilisation dans les cashflows futurs globaux de l'entreprise (§ 14 & 15 NCT5) et que cette augmentation de CFF bénéficie à l'entreprise (§16 NCT5). Généralement ce fait induit soit une augmentation de la durée d'utilité soit une augmentation de valeur soit les deux. Il y a lieu pour la Direction d'estimer une nouvelle valeur récupérable de l'immobilisation [soit par la JV soit par la valeur d'utilité (nouveaux CFF actualisés)] et d'immobiliser le coût de l'amélioration dans la limite de la valeur récupérable (§17 alinéa 2 NCT5). Selon le §16 NCT5, si la nouvelle valeur comptable nette (augmentée du coût de l'amélioration) dépasse la nouvelle valeur récupérable, la différence doit être comptabilisée en charges.

total:

- Pour calculer cette nouvelle VCN, il faut comptabiliser l'amortissement complémentaire avant amélioration à la date de l'amélioration (par analogie au sinistre, par analogie à la cession, par analogie à l'acquisition de nouvelle composante...), puis comptabiliser l'amortissement basé sur la nouvelle valeur récupérable et la nouvelle DU au 31/12 juste sur la période encourue entre la date d'amélioration et l'inventaire.



Corrigé © FENDRI Souhir Novembre 2023

(Conception S. Draief & S. Mekaoui, ISCAE Nov 2023)

Le coût ultérieur, en date du 01 Avril N+5, immobilisé (activé - capitalisé), conduit à <u>changer</u> <u>le plan</u> <u>d'amortissement</u> de la machine. Ainsi la dotation de N+5 sera composée de deux valeurs basées sur deux rythmes d'amortissement différents.

A part l'amélioration, le modèle de la réévaluation impose que la VCN doit être toujours ramenée à la valeur récupérable de l'immo. (que la V. Récup soit évaluée à la JV ou à l'actualisation de la participation de l'immo dans les cashflows futurs (valeur d'utilité)) et puisque précedemment une perte de valeur a été constatée, la différence entre la (VCN+ amélioration) et la (val récup) constitue une reprise de PV.

6 - c	282 340	223 400	Compt ultérieure Amort Matériel industriel	01/04/N+5	Méthode d'écrasement =(110 000 - 15 000) / 5,25 x 3/12 Matériel industriel	4 523,810	Actif 2234 = 105 476,190 = 110 000 - 4 523,810
6 - d	223 400	737 000	libéllé écriture : Tableau écrasement de l'amortissement Matériel industriel	d'amort Mac 01/04/N+5		4 523,810	= 4 523,810 = 150 000 - (105 476,190 + 40 000) reprise /PV à la limite de la Vrécup
			libéllé écriture : Rapp la VCN est ramenée à la V Récup. Compt ultérieure	oort V Récup 31/12/N+5			DU = 8 ans
6 - e	681 000		DAP Chg Ord libéllé écriture : Tableau		= (150 000- 15 000) / 8 x 9/12 Amort Matériel industriel chine réf n°	12 656,250	= (150 000-15 000) / 8 x 9/12
6 - f			Pas de virement de l'écart de réévaluatio car 1445 est soldé depuis 31/12/N+4 et l'in				

Fin du Corrigé du DS (avec virement annuel de l'écart aux résultats reportés) - Nov 2023.

Réinstallation

tva 19%

MP d'essai

MOD d'essai

1 800,000 exclue (gaspillage)

342,000 exclue (Récupérable, §20-a)

1 000,000 exclue (après DMS, §20-a)

900,000 exclue (après DMS, §20-a)

1- Déterminer le coût d'acquisition de la machine et préciser les dépenses qui en sont exclues total: 1,75 Cout immo $282\ 625,000 = 237500 \times 1,19$ Règlement net ccial TTC : 5 2 Prix affiché 250 000,000 70% de 237 500 par Banque $\overline{197837,500} = (237500 \times 1,19) \times 70\%$ -12 500,000 exclu (net ccial §20-a NCT5) Remise non comptabilisée 30% sur 3 mois 84 787,500 ne pas actualiser les Chg fin (- 1 an, NCT5, NCT10), Net commercial 237 500,000 ne pas capitaliser ces chg fin (Actif non qualifié, NCT 13) TVA 19% 4366 45 125,000 exclue (Récupérable, §20-a) --> le prix à terme est considéré équivalent au comptant **Net Ccial TTC** 282 625,000 8 2 Transport 400,000 Banque : autres dépenses : 11995,000 = 428 + 1785 + 5040 + 300 + 2300 + 214228,000 exclue (Récupérable, §20-a) 4366 TVA (7%) 8 2 INSTALL 1 500,000 Machine: $242\ 000,000 = 237500 + 400 + 1500 + 300 + 2300$ TVA (19%) 4366 285,000 exclue (Récupérable, §20-a) TVA: $46\ 359,823 = 45125 + 28 + 285 + 579,823 + 342$ 28 2 FORMATION 4 460,177 exclue (détenue sans certitude) 61 Charges: $6\ 260,177 = 1800 + 4460,177$ TVA (13%) 579,823 exclue (Récupérable, §20-a) 4366 300,000 8 2 Assurance 15 2 Tests 2 300,000 61 DMS: 01/04/N

total: 3,25

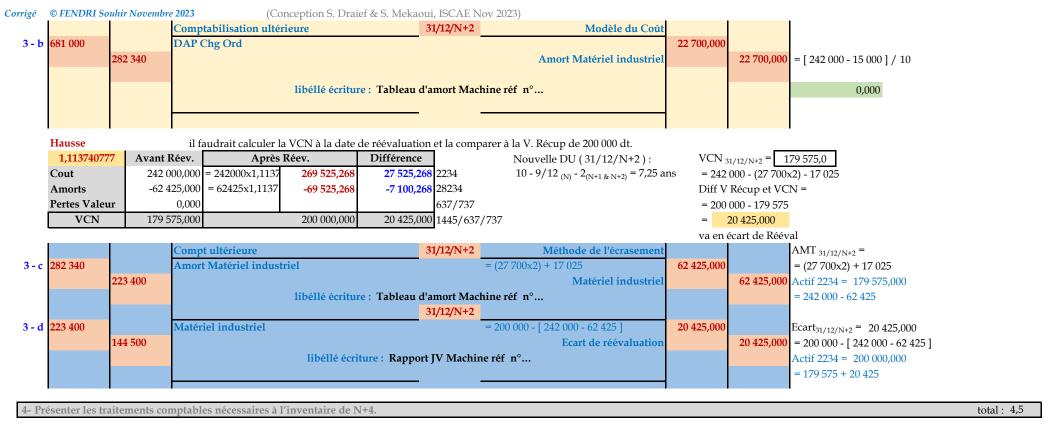
2- Présenter le traitement comptable nécessaire à l'acquisition de la machine et à la date d'inventaire de l'exercice N sachant que la machine est amortie selon le mode linéaire simple

4366 60

64

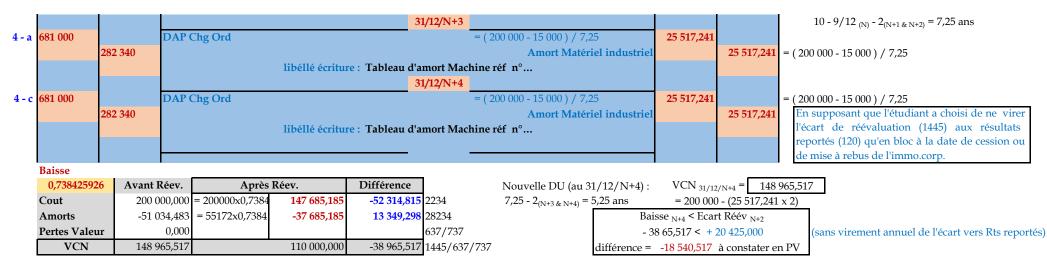
2 - a 223 400 436 600	405 000 532 000	Compt initiale au Coût Matériel industriel Taxes/CA déductibles $30\% \times (2375000 + 45125) = \\70\% \times (2375000 + 45125) = \\libéllé écriture: Contra$	05/02/N ats n°, virem	= (250 000 x 95%) = (250 000 x 5%) x 19% FRS d'immo - effets à payer Banques	237 500,00 45 125,000	84 787,500	= (250 000 x 95%) = (250 000 x 5%) x 19% = 30% x (237 5000 + 45 125) = 70% x (237 5000 + 45 125) 0,000
2 - b 223 400 436 600	532 000	Compt initiale au Coût Matériel industriel Taxes/CA déductibles libéllé écriture : Factur	08/02/N	= (300 + 400 + 1500) = (400 x 7%) + (1500 x 19%) Banques ues Bq n°	2 200,000 313,000	2 513,000	= (300 + 400 + 1500) = (400 x 7%) + (1500 x 19%)
2 - c 610 000 436 600	532 000	Compt initiale au Coût Services extérieurs Taxes/CA déductibles libéllé écriture : Factur	10/02/N	= (5040 / 1,13) = 5040 - 4 460,177 ou 4 460,177 x 13% Banques ues Bq n°	4 460,177 579,823	5 040,000	= (5040 / 1,13) = (5040 x 13%)

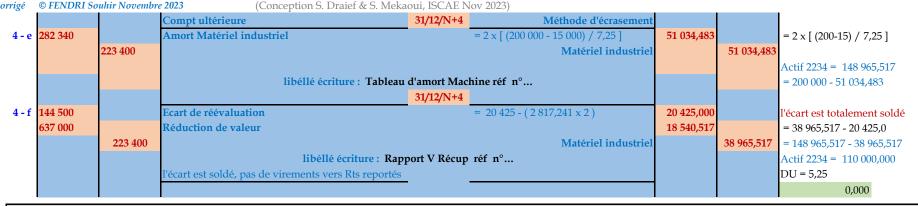
rrigé © FENDRI	Souhir Novemb	re 2023 (Conception S. Draief & S. Me	ekaoui, ISCAE N	Nov 2023)					
		Compt initiale au Coût	15/02/N	, in the second					
2 - d 223 400		Matériel industriel				2 300,000			
	532 000				Banques		2 300,000		
		libéllé écriture : Fac	tures n°, Chèqu	ıes Bq n°				0,000	
			_						
		Commet initials on Coût	28/02/N						
2 - e 610 000		Compt initiale au Coût Services extérieurs	20/02/IN			1 800,000			
436 600		Taxes/CA déductibles		= 1 800 x 19%		342,000		= (1800 x 19%)	
430 000	532 000	Taxes/CA deductibles		- 1 000 X 19 /0	Banques	342,000	2 142,000	= (1800 x 19%)	
	552 000				banques		2 142,000		
		libéllé écriture : Fac	sturos nº Chàga	ace Ra nº				0,000	
		indene ecriture. Pac	tures ii , Chequ	ies by ii				0,000	
			_		non notée				
					non notee				
		Comptabilisation initiale au Coût (suite & fin)	28/04/N						
2 - f 600 000		Achats	290411			1 000,000			
640 000		Charges de personnel				900,000			
436 600		Taxes/CA déductibles		= 1 000 x 19%		190,000		= (1000 x 19%)	
100 000	532 000	Taking CIT deductions		2 000 % 25 /0	Banques	250,000	2 090,000	(1000 x 15 %)	
		libéllé écriture : Fac	tures n°. Chèar	ies Ba n°				0,000	
				1 ···				0,000	
			_		non notée				
ı	ı								
		Comptabilisation ultérieure	31/12/N		lodèle du Coût				
2 - g 681 000		DAP Chg Ord		= [242 000 - 15 000] / 1	10 x 9/12	17 025,000		= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12	
	282 340			Amort Maté	ériel industriel		17 025,000		
		libéllé écriture : Table	au d'amort Mac	chine réf n°				0,000	
		= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12	<u></u>						
			_						
						-	•		
3- Passer les écr	itures nécessa	ires à l'inventaire de N+2 en utilisant la méthode	d'écrasement.					tot	tal: 4
							ı		
		Comptabilisation ultérieure	31/12/N+1	M	lodèle du Coût				
3 - a 681 000		DAP Chg Ord				22 700,000		= [242 000 - 15 000] / 10	
	282 340			Amort Mate	ériel industriel		22 700,000		
		libéllé écriture : Table	au d'amort Mac	chine réf n°				0,000	
					non notée				



il faudrait calculer la VCN à la date de réduction de valeur et la comparer à la V. Récup de 110 000 dt.

Nouvelle DU (31/12/N+2) :

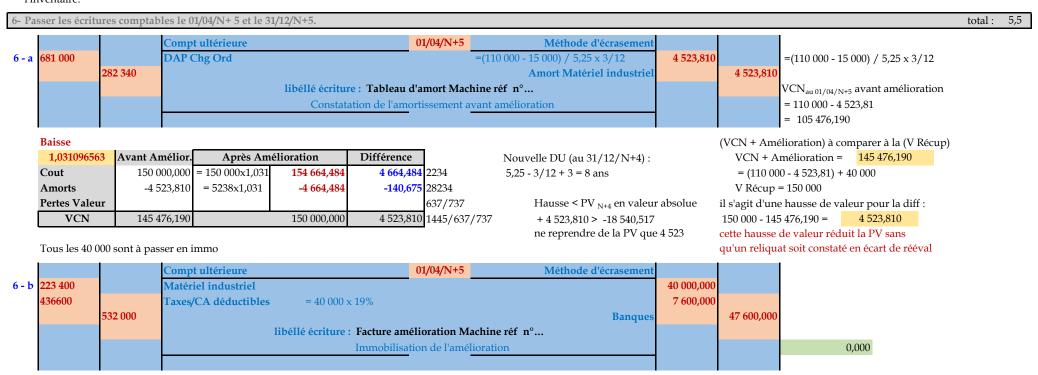




5- Rappeler brièvement les règles de comptabilisation des coûts ultérieurs prévues par la NCT 05

total:

- L'amélioration apportée à une immobilisation corporelle en coûts ultérieurs n'est immobilisée au même compte que l'immobilisation concernée que si cette amélioration augmente la participation de l'immobilisation dans les cashflows futurs globaux de l'entreprise (§ 14 & 15 NCT5) et que cette augmentation de CFF bénéficie à l'entreprise (§16 NCT5). Généralement ce fait induit soit une augmentation de la durée d'utilité soit une augmentation de valeur soit les deux. Il y a lieu pour la Direction d'estimer une nouvelle valeur récupérable de l'immobilisation [soit par la JV soit par la valeur d'utilité (nouveaux CFF actualisés)] et d'immobiliser le coût de l'amélioration dans la limite de la valeur récupérable (§17 alinéa 2 NCT5). Selon le §16 NCT5, si la nouvelle valeur comptable nette (augmentée du coût de l'amélioration) dépasse la nouvelle valeur récupérable, la différence doit être comptabilisée en charges.
- Pour calculer cette nouvelle VCN, il faut comptabiliser l'amortissement complémentaire avant amélioration à la date de l'amélioration (par analogie au sinistre, par analogie à la cession, par analogie à l'acquisition de nouvelle composante...), puis comptabiliser l'amortissement basé sur la nouvelle valeur récupérable et la nouvelle DU au 31/12 juste sur la période encourue entre la date d'amélioration et l'inventaire.



Corrigé © FENDRI Souhir Novembre 2023

(Conception S. Draief & S. Mekaoui, ISCAE Nov 2023)

Le coût ultérieur, en date du 01 Avril N+5, immobilisé (activé - capitalisé), conduit à <u>changer</u> <u>le plan</u> <u>d'amortissement</u> de la machine. Ainsi la dotation de N+5 sera composée de deux valeurs basées sur deux rythmes d'amortissement différents.

A part l'amélioration, le modèle de la réévaluation impose que la VCN doit être toujours ramenée à la valeur récupérable de l'immo. (que la V. Récup soit évaluée à la JV ou à l'actualisation de la participation de l'immo dans les cashflows futurs (valeur d'utilité)) et puisque précedemment une perte de valeur a été constatée, la différence entre la (VCN+ amélioration) et la (val récup) constitue une reprise de PV.

			Compt ultérieure	01/04/N+5	Méthode d'écrasement			
6 - c	282 340		Amort Matériel industriel		=(110 000 - 15 000) / 5,25 x 3/12	4 523,810		Actif 2234 = 105 476,190
		223 400			Matériel industriel		4 523,810	= 110 000 - 4 523,810
			libéllé écriture : Tableau	d'amort Mac	hine réf n°			
			écrasement de l'amortissement	01/04/N+5				
6 - d	223 400		Matériel industriel		= 40 000 + 4 525,810	4 523,810		= 4 523,810 = 150 000 - (105 476,190 + 40 000)
		737 000			Reprise / pertes de valeurs		4 523,810	reprise /PV à la limite de la Vrécup
			libéllé écriture : Rap	port V Récup	réf n°			
			la VCN est ramenée à la V Récup.	_				
								•
			Compt ultérieure	31/12/N+5				DU = 8 ans
6 - e	681 000		DAP Chg Ord		= (150 000-15 000) / 8 x 9/12	12 656,250		= (150 000-15 000) / 8 x (9/12)
		282 340			Amort Matériel industriel		12 656,250	
			libéllé écriture : Tableau					
				31/12/N+5				
6 - f								
			Pas de Virement en bloc de l'écart de rééva	•				
			car 1445 est soldé depuis 31/12/N+4 et l'i	mmo n'est pa	s encore cédée au 31/12/N+5.			
				_				

Fin du Corrigé du DS (avec virement en bloc de l'écart aux résultats reportés à la cession) - Nov 2023.